



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, **le 25 février**, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 20 février 2019, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

Présents : Bernard JAMET, Patrick ROBERT, Jean-Louis COUDRAY, Maryvonne GUENE, Michelle RIET, Aline PERRIN, Michele BORDELET, Maryline BRULE, Océane LEGAY, Yvon SAMSON, Bruno PELLETIER

Excusés : Didier GANTELET (pouvoir à Bruno PELLETIER), Karine BARRÉ (pouvoir à Bernard JAMET), Gérard RIGAUDEAU

Absents : Jean-Jacques FOUCHER

Secrétaires de séance : Jean-Louis COUDRAY, Michelle RIET

1. **Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Rennes - Avis**
2. **RH - Modification du tableau des effectifs**
3. **Informations et questions diverses**
 - ❖ **Débat d'orientations budgétaires**
 - ❖ **Décisions du maire**

➤ **Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 28 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.**

1. Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Rennes - Avis

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil métropolitain a arrêté le projet du Plan local d'urbanisme intercommunal le 13 décembre 2018. Dans la mesure où la commune de Brie est limitrophe de Rennes métropole, il est possible de donner son avis, de faire des remarques, sur le PLUi. L'avis et les éventuels remarques du Conseil municipal seront notifiées et visibles dans le cadre de l'enquête publique qui se déroulera en avril-mai 2019.



M. le Maire présente une proposition d'avis sur le PLUi au Conseil municipal, principalement concernant le PADD.

Commune de BRIE - AVIS sur le PLUi de Rennes-Métropole

Vu le PADD :

Orientation 1 : une métropole attractive et entraînant au bénéfice de tous

Un territoire qui assume son statut de capitale régionale et de métropole nationale en étant attractive et entraînant pour ses habitants et pour la Bretagne.

1.1 Positionner la métropole rennaise, capitale régionale, comme une métropole européenne : cœur de coopérations territoriales extra régionales, rôle actif dans le réseau des villes bretonnes, porte d'entrée de la Bretagne. Dans ce cadre, poursuivre les dynamiques collaboratives avec les autres territoires et favoriser l'accessibilité du territoire dans le cadre d'une logique régionale (Bretagne Grande Vitesse, desserte aéroportuaire, infrastructures routières...).

Nous pensons qu'il serait utile de nommer expressément « infrastructures ferroviaires », notamment pour ce qui concerne notre territoire: la voie Rennes-Châteaubriant (qui ouvre une fenêtre vers la Loire-Atlantique et le Maine et loire)et qui permettra de délester le réseau routier.

Orientation 2 : une métropole entreprenante et innovante, au service de l'emploi

Un territoire qui renforce et accompagne le dynamisme économique et favorise une variété d'activités, gage de son attractivité et de sa cohésion sociale.

Un territoire qui encourage les innovations et la créativité en s'appuyant sur les pôles d'enseignement, de recherche, les forces vives du territoire (industrie automobile, agriculture et agroalimentaire, numérique...) et les dynamiques sociales et culturelles.

2.2 Développer les capacités industrielles, de production et de logistique :

- En renouvelant les sites industriels historiques

- En créant de nouveaux sites économiques de production majeurs, à proximité des infrastructures de transports

Nous pensons qu'il serait utile avant toute création de nouveaux sites économiques de travailler en concertation avec les territoires voisins avec pour objectif d'utiliser des terrains déjà disponibles, avec comme cadres principaux l'économie du foncier agricole et une volonté d'aménagement plus globale du territoire Bretilien.

Cet aménagement plus équilibré permettrait éventuellement d'estomper le sentiment actuel d'asphyxie lié à l'insuffisance de certaines structures (la rocade en particulier).

L'InterSCOT naissant en Ille-et-Vilaine est un moyen de concertation et d'organisation qui devrait être conforté.

Orientation 5 : une offre de mobilité variée et performante, au service de tous

La structuration du développement par l'armature urbaine préserve la diversité des modes de vies. Ces pratiques multiples sont rendues possibles par une offre de mobilité qui doit poursuivre son évolution : développer les transports en communs et les mobilités actives, poursuivre la réduction de l'usage de la voiture, développer des offres alternatives à l'usage solo de la voiture, réduire les émissions de gaz à effet de serre... :

5.1 Renforcer et garantir l'articulation entre le développement urbain et l'offre de transport en commun dont l'efficacité est renforcée par les intensifications urbaines : concilier ainsi transports performants et ville apaisée.

5.2 Favoriser le développement des mobilités actives et des transports en commun, en optimisant les infrastructures et les réseaux en place et réduire l'usage solo de la voiture en impulsant et accompagnant les changements de comportements et en s'appuyant sur les innovations numériques et technologiques qui s'accroissent dans ce domaine :

- Favoriser les **usages partagés de la voiture** et le **covoiturage** par des aménagements adéquats (parkings, voirie réservée, multimodalité...)

- Promouvoir des infrastructures et aménagements donnant la **priorité aux transports en commun et aux modes actifs** de façon sécurisée pour tous

- Favoriser la consolidation **d'une chaîne des mobilités basée sur les nouvelles technologies** : nouveaux usages, applications, « smartphone », voiture autonome...

5.3 Poursuivre la desserte de l'ensemble des communes en transports en commun en prenant en compte les effets de la ligne B du métro. Identifier les liaisons entre le cœur de métropole, les pôles structurants de bassin de vie et les pôles d'appui au cœur de métropole (schéma p 9) comme **des axes stratégiques de développement des transports en commun.**

5.4 Réduire les risques d'engorgement des infrastructures routières en travaillant, avec l'ensemble des acteurs concernés, sur **les temporalités de la ville** (horaires de travail, scolaires, services publics, vitesse, localisation des équipements...).

5.5 Favoriser l'intermodalité des différents modes de déplacements, en s'appuyant sur les pôles d'échanges et de services, notamment les gares de l'étoile ferroviaire et les stations de métro, afin de faciliter le temps d'accès aux différents services urbains.

Nous partageons le bien-fondé de l'ensemble de ces objectifs, mais nous pensons que le développement de la métropole en métropole européenne et son rayonnement ne devrait pas s'affranchir de réflexions poussées avec les territoires voisins en matière de Transport.

La commune de Brie dispose à 13 KM de la rocade de Rennes (entrée la Poterie) d'un site alliant la présence de la voie ferrée Rennes-Angers, la 2X2 voies Rennes-Angers et son échangeur du Bois-de-Teillay, une zone d'activité importante (700 emplois et des disponibilités foncières) équipée THD

Ce site pourrait valablement soutenir une plate-forme multimodale alliant le train (gare de rennes possiblement à 15 minutes), le covoiturage, les cars illenoo, voire les bus métropolitains...

La commune de Brie s'engage lors de sa révision de PLU en cours à classer les terrains utiles en ce sens.

Ce projet aurait pour avantages majeurs de stocker nombre de véhicules très en amont de la métropole, de fluidifier la circulation autour de Rennes et en ville également, de diminuer la pollution ...

Nous insistons sur l'importance de cette ligne ferroviaire Rennes-Châteaubriant et sollicitons l'intérêt de Rennes-Métropole pour cette ligne qui aura besoin d'avancées techniques notamment par l'utilisation de trains excluant le diesel (Gaz, électricité, hydrogène..).

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ÉMET** les remarques suivantes relatives au PLUi de Rennes Métropole tel qu'arrêté le 13 décembre 2018.
 - Orientation 1, point 1.1

Nous pensons qu'il serait utile de nommer expressément « infrastructures ferroviaires », notamment pour ce qui concerne notre territoire: la voie Rennes-Châteaubriant (qui ouvre une fenêtre vers la Loire-Atlantique et le Maine et loire)et qui permettra de délester le réseau routier.

- Orientation 2, point 2.2

Nous pensons qu'il serait utile avant toute création de nouveaux sites économiques de travailler en concertation avec les territoires voisins avec pour objectif d'utiliser des terrains déjà disponibles, avec comme cadres principaux l'économie du foncier agricole et une volonté d'aménagement plus globale du territoire Brétilien.

Cet aménagement plus équilibré permettrait éventuellement d'estomper le sentiment actuel d'asphyxie lié à l'insuffisance de certaines structures (la rocade en particulier).

L'InterSCOT naissant en Ille-et-Vilaine est un moyen de concertation et d'organisation qui devrait être conforté.

- Orientation 5

Nous partageons le bien-fondé de l'ensemble de ces objectifs, mais nous pensons que le développement de la métropole en métropole européenne et son rayonnement ne devrait pas s'affranchir de réflexions poussées avec les territoires voisins en matière de Transport.

La commune de Brie dispose à 13 KM de la rocade de Rennes (entrée la Poterie) d'un site alliant la présence de la voie ferrée Rennes-Angers, la 2X2 voies Rennes-Angers et son échangeur du Bois-de-Teillay, une zone d'activité importante (700 emplois et des disponibilités foncières) équipée THD

Ce site pourrait valablement soutenir une plate-forme multimodale alliant le train (gare de rennes possiblement à 15 minutes), le covoiturage, les cars illenoo, voire les bus métropolitains...

La commune de Brie s'engage lors de sa révision de PLU en cours à classer les terrains utiles en ce sens.

Ce projet aurait pour avantages majeurs de stocker nombre de véhicules très en amont de la métropole, de fluidifier la circulation autour de Rennes et en ville également, de diminuer la pollution ...

Nous insistons sur l'importance de cette ligne ferroviaire Rennes-Châteaubriant et sollicitons l'intérêt de Rennes-Métropole pour cette ligne qui aura besoin d'avancées techniques notamment par l'utilisation de trains excluant le diesel (Gaz, électricité, hydrogène..).

2. RH - Modification du tableau des effectifs

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de rectifier le tableau des effectifs pour prendre en compte la réorganisation des carrières pour l'ensemble des cadres d'emplois, mis en place le 01/01/2017, dans le cadre du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR).

Le nom des grades est à modifier comme suit :

Echelle C1 Grades en vigueur à compter du 1er janvier 2017

Adjoint administratif

Adjoint technique

Adjoint technique des établissements d'enseignement

Adjoint du patrimoine

Agent social

Opérateur des APS

Adjoint d'animation

Grades d'origine d'appartenance jusqu'au 31 décembre 2016 (échelle 3)

Adjoint administratif de 2ème classe

Adjoint technique de 2ème classe

Adjoint technique de 2ème classe des établissements d'enseignement

Adjoint du patrimoine de 2ème classe

Agent social de 2ème classe

Aide-opérateur des APS

Adjoint d'animation de 2ème classe

➤ Tableau adopté par délibération n° 11 du 19/11/2018 :

Filière	Grade	Emplois créés	Emplois pourvus	Observations
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1	Temps complet
	Adjoint Administratif Territorial	1	1	Temps complet
Technique	Adjoint Technique Territorial	1	1	Temps complet
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	0	Temps complet
	Adjoint Technique Territorial	1	1	Temps complet
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	1	Temps complet
Sportive	Educateur des APS	2	0	Auxiliaire du 15/06 au 31/08
Culturelle	Adjoint territorial du Patrimoine de 2 ^{ème} classe	1	1	Temps non complet 15/35 ^{ème}

➤ Nouveau Tableau des Effectifs proposé

Filière	Grade	Emplois créés	Emplois pourvus	Observations
Administrative	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	Temps complet
	Adjoint Administratif territorial	1	1	Temps complet
Technique	Adjoint Technique territorial	1	1	Temps complet

	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	1	0	Temps complet
	Adjoint Technique territorial	1	1	Temps complet
	Adjoint Technique territorial	1	1	Temps complet
Sportive	Educateur des APS	2	0	Auxiliaire du 15/06 au 31/08
Culturelle	Adjoint du Patrimoine territorial	1	1	Temps non complet 15/35 ^{ème}

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le nouveau tableau des effectifs,
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tout document relatif à cette affaire.

3. Informations et questions diverses

❖ **Débat d'orientations budgétaires**

☞ Liste des opérations à envisager pour l'exercice :

	Dépenses	Recettes	Année
Numérotation	2 500.00 €		
Panneau Abri de l'Ise	2 000.00 €		2019
Matériel Paysage	40 000.00 €		2019
Amélioration locaux service Technique	10 000.00 €		
Informatique - photocopieur	10 000.00 €		2019
Honoraires archiviste	3 000.00 €		2019
Vestiaires neufs Stade	300 000.00 €	100 000.00 €	
Vestiaires mobiles stade	25 000.00 €		
Réorganisation parking Stade et accessibilité			
Logement Presbytère	60 000.00 €	20 000.00 €	2019
Ferme laitière La Moustière			
Voies communales			2019
PATA	16 000.00 €		2019
Programme amendes de police (chemin piéton vers stade)	12 000.00 €	3 000.00 €	2019
Passage à 30 et 20 km/h			2019
Entretien Locations (2 au Presbytère)			2019
Accessibilité Cimetièrre	10 000.00 €		2019
Accessibilité Bibliothèque			
Accessibilité Salle près église			
Pré-étude Bourg			2019
Hall producteurs locaux			
Acquisitions terrains (sentiers vers les Ruisseaux)			
Jeux – programme CMJ	3 000.00 €		
Sapins cimetièrre et stade et bassin tampon			
Ravalement Mairie	15 000.00 €		
Toitures sanitaires			
Sentier Valentin			
Mare carrée			
Toilettes publiques			
Jonction métallique salle (entre carrelage et parquet)			
Total			

❖ **Décisions du Maire**

Non abordé.

❖ **Informations diverses**

- Inauguration du Baïona : le 29 mars 2019 à 18h
- Grand débat national : le 28 février 2019 à 20h30
- Repas des élus : le 5 avril 2019 à 19h30

Séance levée à : 22h50

Prochaine séance le : 28/03/2019 à 18 h 30